



Saint SULPICE et CAMEYRAC



Bulletin Municipal • Janvier 2019

n° 124



Belle année 2019



B&C Opticiens

21, Place Maucaillou
33450 Saint-Sulpice
Et Cameyrac

Tél : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

Ouvert du mardi au vendredi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 19H30

le samedi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 18H00

Possibilité de vous recevoir sur
Rendez-vous



Des professionnels au service de votre vision

Coiffure
Brigitte G. Coiffure Mixte

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

La vie de la commune	p.4
Culture	p.14
Conseils municipaux	p.16
Jeunesse	p.22

Joyeuse Sports	p.26
Nos associations	p.28
Environnement	p.33
Agenda, état-civil, horaires des messes	p.35



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La fin de l'année 2018 et le début de 2019 ont été marqués par de nombreuses manifestations dues au départ à l'augmentation de la fiscalité sur les carburants et de la CSG. Une population se sent abandonnée et une colère est montée, dont chacun voit bien que cela dépasse le coût du carburant. Il y a aussi des actes inadmissibles qu'aucune colère ne peut justifier. Le bien commun doit être respecté, il appartient à tout le monde et en définitive tout le monde devra payer. Chacun étant libre de s'exprimer mais dans le respect de la démocratie, un cahier de doléances a été ouvert en Mairie et nous le ferons parvenir au Gouvernement.

À propos des taxes, nous avons vu apparaître sur notre avis de taxe d'habitation une nouvelle taxe appelée « taxe spéciale d'équipement ». Il s'agit en fait d'une taxe destinée à financer le nouvel Etablissement Public Foncier mis en place par la Région et servant à préempter des terrains pour les collectivités. Les Communes n'ont aucune responsabilité ni dans sa mise en œuvre ni dans son taux qui est actuellement de 0,1%, mais au début aussi la CSG était très faible. Vous remarquerez aussi que moins de 50% de la taxe d'habitation payée revient à la commune.

Malgré cela nos projets sont en bonne voie et 2019 sera l'année de leur réalisation :

- Le Centre de Loisirs de la Maternelle a son permis de construire et la majorité de ses financements,
- 2 terrains de tennis seront couverts, permettant de jouer l'hiver et libérant des plages horaires à la salle de sports,
- La route de Magnan sera refaite dans sa plus grande partie,
- L'assainissement collectif sera installé route de La Borde,
- L'intérieur de l'église de Cameyrac sera refait pour la première tranche.

“ Nos projets sont en bonne voie et 2019 sera l'année de leur réalisation... ”

Le PLU devrait aussi être voté bien que l'Etat nous impose la construction de 450 logements sociaux et nous interdise en même temps de soustraire plus de 2% de l'aire AOC à sa destination agricole.

Pour cette nouvelle année porteuse de projets, les élus et les collaborateurs municipaux se joignent à moi pour vous assurer de notre engagement au service de notre commune et pour vous présenter nos vœux les plus chaleureux et très sincères pour 2019.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1918

Les élèves des cours moyens de l'école du Cèdre Bleu ont pu profiter de l'exposition de Monsieur Benizeau pour commémorer cet évènement.

C'est plus d'une centaine de jeunes qui s'y sont déplacés.

Un atelier pédagogique a été mis en place sous forme d'un questionnaire, invitant chaque enfant à faire des recherches personnelles pour trouver les réponses sur les panneaux affichés.

Ce travail a trouvé un excellent écho auprès des élèves, avides de produire une belle prestation.

Les meilleures réponses ont été récompensées par l'attribution de livres.

Pour préserver ce travail de Mémoire et le pérenniser dans le temps, Monsieur Benizeau a fait don à l'école du Cèdre Bleu de tous les documents qu'il a élaborés pour ce centenaire.

Monsieur Benizeau tient à remercier Madame Bagolle, la directrice de l'école, ainsi que ses collègues pour l'organisation de cette journée et leur soutien logistique.

Guy BENIZEAU

Cérémonie du centenaire

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu sous un beau soleil hivernal. Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont interprété La Marseillaise lors du rassemblement. Ils ont été chaleureusement applaudis par la population venue en nombre célébrer ce centenaire. Un petit déjeuner a ensuite été offert par la municipalité. L'exposition proposée par Monsieur Benizeau a rencontré à cette occasion un vif succès !



Confection des colis de Noël

Moment de partage et de convivialité à la RPA pour la préparation des colis de Noël qui ont été ensuite distribués aux quatre coins de la commune par plusieurs équipes de bénévoles aux personnes qui ont 75 ans et plus.

Merci à tous !



Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est tenu ce dimanche 13 janvier à la salle des fêtes dans une ambiance particulièrement chaleureuse. Ghislaine Jaurégui et Monsieur le Maire ont accueilli quelques 160 aînés et ont demandé d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quitté en 2018, les personnes malades, hospitalisées ou parties en Ehpad et pour notre doyenne Yvette Fouquet qui va avoir 104 ans le 17 février.



▲ Ghislaine Jaurégui et Monsieur le Maire entourent les doyens J.Piganeaux et M.Dutheil

Concernant les activités seniors, Ghislaine Jaurégui a proposé d'organiser cette année un atelier Forme/Equilibre/Prévention de chutes dirigé par un animateur sportif. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire rapidement en mairie.

Malgré un contexte difficile, mais grâce aux aides de la CDC et du Département, Monsieur le Maire a énoncé la réalisation de beaux projets pour 2019 à savoir le centre de loisirs maternel, la couverture de 2 courts de tennis,

l'assainissement collectif route de Laborde, la réfection de la route de Magnan dans sa plus grande partie avec la livraison de 33 logements sociaux, la finition de la réfection de l'allée de la Pépinière et enfin la remise en état de l'intérieur de l'église de Cameyrac avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ghislaine Jaurégui et Monsieur le Maire ont remercié les nombreux bénévoles qui s'impliquent toute l'année, les membres du CCAS, les nombreuses associations et ont souhaité aux anciens et à leurs proches une très belle année 2019, faite de joies et de santé.

Rendez Vous

Le prochain rassemblement des Saint Sulpice de France aura lieu à Pornichet les 11 et 12 mai 2019.

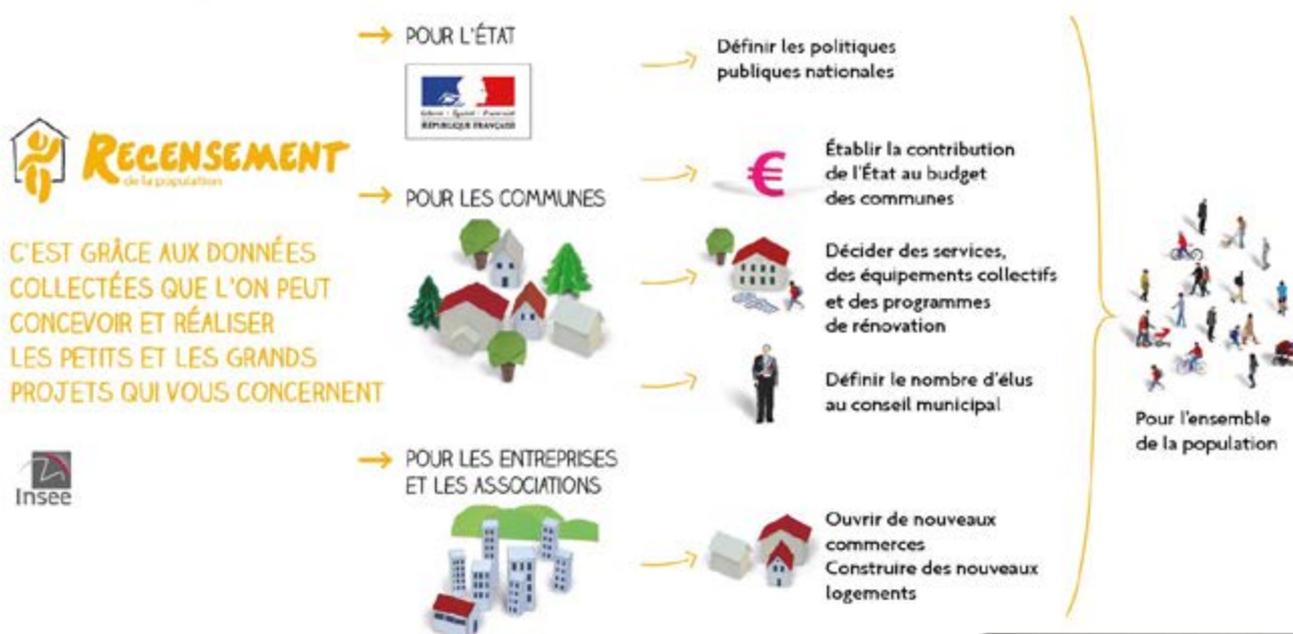
Si vous souhaitez participer à ce moment convivial, inscrivez vous avant le 30 janvier en mairie.

Recensement, les premiers chiffres

En janvier-février 2018, notre commune a été recensée. Voici les résultats du comptage :

- Population municipale (personnes dont la résidence habituelle est sur la commune) : 4584
- Population comptée à part (personnes habitant une autre commune mais ayant conservé une résidence sur la commune) : 67
- Population totale (somme des deux populations) : 4651

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Départ et arrivée en mairie

Enfant de la commune, Aurélie Varas a commencé sa carrière dans notre mairie de Saint Sulpice et Cameyrac en 2007 après un BTS d'assistante de direction. Après quelques mois en tant que contractuelle au poste d'agent comptable, elle devient stagiaire adjoint administratif puis passe les concours de la fonction publique d'adjoint administratif 1^{er} classe et de rédacteur. En septembre 2011, elle prend en charge la gestion de la paye ainsi que des affaires scolaires et de la communication. En 2015, Aurélie passe le concours d'attaché et sera nommée en 2016 à ce grade.



▲ Rystichane Wai Thive

Après plusieurs années de services, elle a demandé sa mutation au SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) où elle exercera la fonction de DRH. Nous lui souhaitons pleine réussite à son nouveau poste.

Nous accueillons depuis le 17 octobre, Rystichane Wai Thive. Après une licence de droit, une licence d'administration territoriale et une année de stage en mairie, elle remplace Aurélie dans ses fonctions. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation à ses nouvelles fonctions.

Elections

Date limite d'inscription sur les listes électorales : 31 mars 2019.
Rdv en mairie pour plus de renseignements et l'inscription.



Participation citoyenne : Voisins vigilants

Dans le cadre de cette opération menée sur notre commune depuis un an, vous trouverez dans votre journal **un autocollant à apposer sur votre boîte aux lettres** et ci-dessous la liste des référents bénévoles par quartier.

TROQUEREAU, François	Quartier La Poste	06.86.37.28.96
RENARD, Raymond	Quartier Ecole Primaire	06.70.86.92.56
ARSAUT, Franck	Quartier Pompiers	05.56.30.27.20
GOURGUES, Dominique	Quartier Gare	djc.gourgues@gmail.com
RODRIGUEZ, Dominique	Quartier Tasta	06.64.27.49.46
MAZUQUE, Jean-Claude	Quartier Tasta	06.99.29.12.79
BENECH, Jean-Charles	Quartier Tasta	06.75.14.79.15
NOEL, Philippe	Quartier Pépinière	06.75.80.49.37
GRANATI, Daniel	Quartier Stade	06.44.31.41.94
PELANNE, Sandra	Quartier Canton	06.18.66.38.61
RASSELET, Jean-Jacques	Quartier Boutin Simon	06.70.67.98.62
POUTET, Joelle	Quartier Boutin Simon	jmmj.51@orange.fr
FRATRE, Francis	Quartier Cameyrac	06.19.42.30.58
BOUVIER, Jean-Louis	Quartier Cameyrac	06.62.37.99.35

Si vous souhaitez devenir référent, merci de prendre contact avec M. Pierrot, policier municipal au 05 56 30 84 13.

Vie des commerces

Depuis 3 ans, Philippe Neau nous régale avec ses fruits, légumes, miel et confitures sans oublier les fruits et légumes secs, les soupes, olives... Pour les occasions spéciales, il compose des corbeilles de fruits.

Tous les légumes proviennent d'une coopérative de producteurs pratiquant l'agriculture raisonnée.



Retrouvez Fruits et Légumes au 36, place Maucaillou du mardi au samedi de 9h à 12h15 et de 16h à 19h, le dimanche de 9h à 12h30 et sur la page facebook « fruits et légumes saint sulpice et cameyrac ».

Repérez-vous grâce au **nouveau plan de la commune** distribué avec votre bulletin municipal. Merci à l'Agence des Arcades, la Bijouterie Monet, Fruits et Légumes et l'Instant Fitness pour leur aimable soutien !



Ça glisse à St Sulpice

Du 21 au 31 décembre, grâce à la Communauté de Communes, une patinoire artificielle a été installée dans la salle des sports.

Les patineurs petits et grands, jeunes et moins jeunes ont profité d'un moment festif avec un beau feu d'artifice lors de la soirée inaugurale du vendredi 21 décembre.

A cette occasion, Stéphane Gratia, adjoint en charge des relations avec les associations, a vivement remercié les bénévoles et élus qui allaient se relayer pendant les périodes d'ouverture.

Tous les jours, la patinoire a vu glisser un public nombreux et joyeux !!! Cette expérience sera renouvelée l'année prochaine à Montussan et Ste Eulalie.



Illuminations

Merci aux services techniques municipaux pour l'installation des nombreuses illuminations et du sapin de Noël sur la place St Roch !



▲ Pendant les fêtes, la façade de l'hôtel de ville s'est parée d'une magnifique décoration lumineuse !

Soirée festive « Rougaille/saucisses »

Samedi 9 mars, organisée par le Comité des Fêtes.
Inscriptions en mairie. 15€/adulte et 8€/enfant
Venez nombreux !!



Musicum en concert

Vendredi 16 novembre, dans l'église St Roch, les murs ont résonné au son du piano, accordéons, guitares et voix de choristes. Les élèves de Mme Brun et le Musicum offraient un concert au profit du CCAS de la commune. Dans une ambiance bon enfant, nous avons pu entendre un répertoire varié interprété de manière magistrale : Bach, Ravel, Suzuki, Charles Aznavour, Patricia Kass, ...

Un grand merci au professeur, aux élèves musiciens et chanteurs.

Mme Brun remercie la municipalité pour la mise à disposition du matériel de sonorisation.



Félicitations Jade !!

Actuellement sur une saison de coupe du monde, elle se place 3^{ème} nationale et 130^{ème} mondiale.

Son objectif : les JO 2024 et les championnats du monde à la fin de la saison !!

A suivre...

Clin d'oeil

C'est grâce aux bons pieds de M. Magri que votre bulletin municipal arrive dans votre boîte aux lettres.

175 km et 2250 exemplaires distribués en quelques jours.



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



isassur
TROUVER & COMPARER SES ASSURANCES

★ Trouvez vos assurances

Inter Services Assurances / Courtage en assurance
St Sulpice-et-Cameyrac
Centre commerciale Super U
8 Place Maucaillou - 33450 St Sulpice & Cameyrac
05 56 30 89 80 - isassur.fr

CAVE L'ŒNOPHILE

TEL 05 56 30 20 67

Nathalie Ribereau Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Confiserie
Épicerie fine ...



33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verreries peintes pour anniversaire retraite

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos vins fins



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

MONNET
Bijouterie

Artisan de Père en Fille depuis 1974

BIJOUTIER // JOAILLIER // HORLOGER

05 56 30 82 50

17 place Maucaillou - ST SULPICE & CAMEYRAC

Depuis 25 ans sur votre commune

Agence
Arcades

Immobilier de Qualité

Maisons - Villas - Propriétés
transactions immobilières



☎ 05 57 48 40 40 www.arcades-libourne.fr

2 agences locales à votre service

📍 **St SULPICE et CAMEYRAC**

Centre Commercial SUPER U

28 place Maucaillou

33450 St SULPICE et CAMEYRAC

📍 **LIBOURNE - St EMILION**

Place de la Mairie

1 pl. Abel Surchamp

33500 LIBOURNE

Initial



www.initial-services.fr

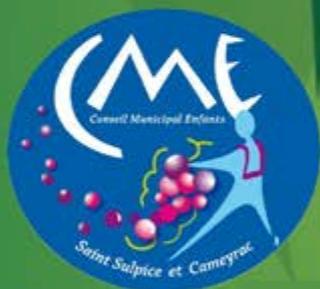
Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



ENSEMBLE, EMBELLISSONS LA VILLE



Le Conseil Municipal Enfants organise le :

SAMEDI 9 FEVRIER

O P É R A T I O N

VILLE PROPRE

De 14h à 17h au parking du stade .

VENEZ NOUS REJOINDRE A PIED OU EN VELO



**GOÛTER PARTAGÉ
SANS DÉCHETS**

Mon resto', comment ça marche ?

La commune fait appel à la société **API restauration**, société de restauration collective. Originnaire du nord de la France, c'est une entreprise familiale depuis sa création en 1956.

Stéphane Gobias, assistant de gestion API, passe chaque semaine sur le site afin de réaliser les commandes de matières premières et accompagne Yoann, notre cuisinier, sur les techniques culinaires.

Caroline Pelard, **diététicienne API restauration**, veille au respect de l'équilibre alimentaire.

Les repas des enfants et du portage pour les personnes âgées sont préparés **dans la cuisine du restaurant scolaire** par Yoann et Guy, assistés de 2 personnes.

430 couverts sont servis par jour.

L'équipe prépare les repas à base de **produits frais, locaux et de saison, privilégiant les circuits courts**.

Les repas sont composés de **3 produits bio par semaine et d'un goûter bio par mois**. Les menus sont **disponibles sur le site internet de la Mairie de St Sulpice et Cameyrac** :

<http://www.saintsulpiceetcameyrac.fr/restaurant-scolaire/>



▲ Guy et Yoann accueillent les enfants le jour de l'animation « Voyages dans les îles »

Ça bouge au resto' !

Tous les mois une recette originale créée par un chef API restauration est proposée : c'est la **Chronique Culinaire**. Cette année, les enfants découvrent des **recettes sur le thème : Du Végé pour changer ?**

Tous les mois, des repas à thème ou animations sont organisés.

Zoom sur la conception des menus

Les menus sont réalisés par Stéphane Gobias à partir d'un plan alimentaire. L'équilibre des menus est ensuite validé par Caroline PELARD.

Le Plan alimentaire est **spécifique à l'établissement**.

Il assure le respect des engagements contractuels et de l'équilibre alimentaire. Les paramètres de saisonnalité, d'habitudes et goûts de convives ainsi que les contraintes de production sont pris en compte dans l'élaboration de ce plan.

Il est ensuite transmis et validé par la **commission de restauration scolaire** composée d'élus, de parents d'élèves, des directrices des centres de loisir, du cuisinier et d'API (chef de secteur et diététicienne).

Lors de cette commission, on réalise également un bilan de la période écoulée (plats appréciés/peu appréciés, retour sur les animations, bilan technique et matériel) et les futurs événements sont présentés.



La Règlementation Nutrition

Les repas sont conçus dans le respect du décret nutrition.

Ce décret a été adopté afin de réduire la consommation de sel, de sucre, de gras et augmenter la consommation de fruits et légumes. www.economie.gouv.fr/daj/recommandation-nutrition

Certains produits sont favorisés dans les menus (crudités, fruits crus, produits laitiers riches en calcium, viandes entières riches en fer), d'autres sont limités (charcuteries, pâtisseries, desserts sucrés, viandes reconstituées, fritures).

Les grammages servis ont été étudiés en fonction des tranches d'âge.

BON APPETIT !!



À la bibliothèque... Les contes de Noël

Le samedi 15 décembre, à l'occasion des contes de Noël, Sandra et le Père Noël ont eu beaucoup de travail. De nombreux enfants avaient répondu à l'invitation de la bibliothèque. La matinée s'est peuplée de contes et terminée par une distribution de chocolats !



ÉDITION 2019
L'AVENTURE LIS TES RATURES #41 ★
Manifestation littéraire enfance et jeunesse

RENCONTRE PUBLIQUE
VENDREDI 8 FEVRIER - 19H
ESPACE CARSOULE MONTUSSAN




ANNE JONAS



JOHAN LEYNAUD



MARIE DESBONS

**DECouvrez LES COULISSES DE L'ÉCRITURE, DU DESSIN,
DE L'ÉDITION D'UN PROJET DE LIVRE**

TOUT PUBLIC - GRATUIT
SUIVI D'UN VERRE DE L'AMITIÉ




La biennale des photographes

sur le thème
« Les moyens
de transport »
aura lieu
du 14 au 16 juin.

Pour exposer,
inscriptions en mairie
ou auprès de Michèle
Taudin 06 82 54 85 70

À la bibliothèque... Halloween

Fantômes, sorcières et Cie s'étaient donnés rendez-vous pour venir écouter les contes de Sandra à l'occasion d'Halloween.



La Rue des Jeux Premier bilan après 3 mois d'ouverture...



La Rue des Jeux a réouvert ses portes en octobre 2018 après avoir fait peau neuve.

Depuis, de nombreux adhérents sont venus s'inscrire pour venir passer des moments ludiques sur place ou pour emprunter des jeux.

Plusieurs événements ont également eu lieu à la ludothèque : après-midi Halloween, goûter de Noël, ateliers créatifs pour les enfants, ainsi que plusieurs soirées jeux à thème (loups-garous, jeux de stratégie, rétro gaming).

Nous proposons également nos services à ceux qui veulent privatiser les lieux pour organiser l'anniversaire d'un enfant.

Ces premiers mois ont donc été très riches et nous aurons encore plein de choses à vous proposer en 2019 ! N'hésitez pas à vous tenir au courant grâce à notre page Facebook **La Rue des jeux**.

A bientôt !



Horaires d'ouverture

Lundi 9h30 - 11h30

Mercredi 9h30- 11h30 et 15h-17h

Vendredi 10h-12h

Samedi 14h30- 17h30

La ludothèque se trouve à côté de la bibliothèque

Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 à 20 h

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 12 octobre 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Courtazelles, Philippe, Gratia, adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, Magri, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. Laurisse à M. Jaguenaud

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan

Assistait à la séance : Mme Bourcy

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

1. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et du Projet Educatif de Territoire

La commune est dotée d'un PEDT depuis 2014, ce document formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le Contrat Enfance Jeunesse en cours de renouvellement auprès de la CAF repose sur ce document. Suite au retour à la semaine à 4 jours d'école et pour permettre le renouvellement du CEJ, il convient de mettre à jour les dispositions du PEDT. Le CEJ signé avec les communes de Beychac et Caillau et de Montussan arrivant à échéance, il convient également de le renouveler et de l'adapter suite au départ de la commune de Montussan.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a rédigé conjointement avec M. Garrigue, maire de Beychac et Caillau, un courrier adressé à la CAF pour réclamer un acompte sur 2018, par anticipation du renouvellement du CEJ dont la signature a été retardée du fait de la CAF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2. Adhésion complémentaire à la compétence D du SIAEPA de la région de Bonnetan

Le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. La modification des statuts approuvée en décembre 2016 permet d'intégrer à titre optionnel la compétence D Défense Extérieure Contre l'Incendie. Les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac ensuite les communes de Lignan de Bordeaux, Fargues St Hilaire, Salleboeuf, Loupes et Camarsac puis de Beychac et Caillau et St Genès de Lombaud ont délibéré favorablement en début d'année 2018 pour transférer la compétence D au SIAEPA de Bonnetan. Le SIAEPA a délibéré favorablement à ce transfert le 25 janvier, le 3 avril, le 20 juin 2018 et le 13 septembre 2018. Conformément aux statuts du syndicat, les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de ces communes à la compétence D, passé ce délai leur avis est considéré comme favorable.

M. le maire indique que la commune ne s'est pas encore positionnée concernant le contrôle des Points Extérieurs contre l'Incendie. Nous sommes dans l'attente d'informations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

3. Subvention à la société HLM Clairienne

La SA HLM Clairienne projette de réaliser la construction de logements locatifs sociaux, rue de Magnan Nord. Le programme se compose de 15 logements, dont 10 PLUS et 5 PLAI, répartis en 10 T2, 4 T3 et 1 T4. Afin de permettre à Clairienne d'équilibrer financièrement cette opération et de compenser le coût d'acquisition du foncier, il est proposé de signer une convention avec cette société d'HLM et de leur octroyer une subvention de 45 000 € en 2018, dont la somme versée sera ensuite déductible du prélèvement au titre de la loi SRU en 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

4. Vente des 2 lots, rue de Magnan Nord

La commune a déterminé précédemment les conditions et les prix de vente des 2 lots à bâtir issus de la parcelle A463, rue de Magnan Nord. Les candidatures ont été examinées par la commission. La commission propose de vendre le lot n°1 de 643 m² au prix de 90 000 € TTC et le lot n°2 d'une superficie de 584 m² au prix de 84 000 € TTC aux candidats ayant proposé un projet et un plan de financement fiable, intégrant l'accord d'un établissement bancaire. La commission propose de vendre le lot n°1 de 643 m² au prix de 90 000 € TTC à M. Medhi Sadi et le lot n°2 d'une superficie de 584 m² au prix de 84 000 € TTC à M. Kevin Sadi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

5. Approbation du projet de couverture des courts de tennis et du plan de financement - Rapporteur M. Seigneur

La commune envisage depuis longtemps de couvrir 2 courts de tennis. Il a été retenu en collaboration avec le club de tennis, de couvrir les 2 courts du haut, situés près des services techniques. Ce projet représente un investissement important de 597 742 € HT comprenant la maîtrise d'œuvre, la couverture des courts, la rénovation des sols, l'éclairage intérieur, les aménagements intérieurs et extérieurs, et les dépose/repose des éclairages sur les courts du bas, la réfection du mur d'entraînement et des clôtures des courts du bas, ainsi qu'une marge de sécurité.

M. Seigneur explique que la solution avec une structure métallique pour y installer des panneaux photovoltaïques, n'a pas été retenue car la pose de panneaux n'apporte rien à la collectivité avant 30 ans. Cette solution nécessite de faire fonctionner un éclairage artificiel en permanence et génère des problèmes de condensation. La commission après avoir visité 2 sites correspondant en tout point à nos besoins, a fait le choix d'une structure textile double peau, agréée par la fédération française de tennis. Il existe 2 types de structure textile, le modèle sans déshumidificateur et poteaux intermédiaire a semblé plus approprié à la commission.

Il explique qu'il est possible de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR pour 35 000 € et du DSIL pour 163 523 €, de la fédération française de tennis pour 35 000 € au minimum, et de la Communauté de Communes de St Loubès au titre de fonds de concours pour 182 109,50 €.

Pour cela, il est nécessaire d'approuver le projet et son plan de financement pour permettre ensuite à M. le maire de solliciter les aides financières correspondantes, de l'autoriser à passer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux et à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

M. Grenet intervient et indique que ce type de dépenses n'est pas

prioritaire selon lui, par rapport à l'importance de notre commune et par rapport aux nombres d'adhérents du club de tennis. De plus, il existe pour lui des incertitudes concernant la fiscalité relative à la taxe d'habitation.

M. le maire répond que l'Etat s'est engagé à compenser la taxe d'habitation à l'euro prêt sur les bases de 2017, mais effectivement, il faut s'attendre à un bouleversement de la fiscalité locale. A ce jour, plusieurs scénarios sont à l'étude.

Il ajoute que la commune peut bénéficier d'un important fond de concours pour ce projet de la part de la Communauté des Communes du secteur de St Loubès, dont lequel une durée pour pouvoir en bénéficier a été fixée. C'est pourquoi, la part communale est estimée à 190 000 €.

M. Gratia et Mme Philippe complètent l'information en précisant que la réalisation de 2 courts couverts sera bénéfique aux associations : le club de tennis qui compte actuellement 150 adhérents pourra développer son offre de formation, et des créneaux pour d'autres associations seront libérés à la salle des sports.

M. Grenet confirme que pour lui, ce projet n'est pas prioritaire compte tenu de l'état de la voirie communale, à savoir la rue de Martinat, la mise en sécurité du carrefour de la route de Badine avec la route de Petit Bois, où un accident est survenu récemment, et que l'augmentation de la circulation demande davantage de travaux de sécurisation.

M. Courtazelles répond que le projet de couverture des tennis ne remettra pas en cause les aménagements de sécurisation des voiries communales.

M. le maire termine en ajoutant qu'il faut répartir les investissements pour satisfaire tout le monde et qu'il est nécessaire de respecter un équilibre entre par exemple, la voirie, l'enfance-jeunesse, les associations, les bâtiments, les écoles. De plus, c'est une promesse inscrite dans le programme électoral de la liste républicaine de défense des intérêts communaux.

M. Poncelet confirme ce point en indiquant que cela fait 30 ans qu'on parle de ce projet.

Le conseil municipal approuve ce projet et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires. Voix pour : 23 (dont 1 pouvoir). Contre : 1

6. Approbation du projet de restauration de l'église de Cameyrac, y compris de mise en accessibilité extérieure et du plan de financement

Le projet de restauration intérieure de l'église de Cameyrac a été précédemment validé par le conseil municipal. Lors de l'instruction du permis de construire pour la rénovation intérieure de l'église de Cameyrac, la DDTM a requis le diagnostic d'accessibilité extérieure de l'église. Un bureau d'étude a été mandaté à cet effet. M. Errath, maître d'œuvre, a donc élaboré un projet d'aménagement extérieur sur la base du diagnostic remis. Ce projet complété par l'accessibilité extérieure représente un investissement de 352 275 € HT. Il est possible de solliciter des aides financières à hauteur de 258 255 € auprès de l'Etat au titre de la DRAC pour 99 000 € et du DSIL pour 70 455 €, du Conseil Départemental pour 22 800 €, et du Conseil Régional pour 66 000 €.

Pour cela, il est nécessaire d'approuver le projet et son plan de financement pour permettre ensuite à M. le maire de solliciter les aides financières correspondantes, signer l'avenant de maîtrise d'œuvre, passer le marché public de travaux et à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

M. le maire explique que M. Errath avait proposé une première solution par le parking du bas pour mettre en accessibilité l'accès de l'église de Cameyrac. Cette possibilité s'est avérée trop complexe et trop coûteuse.

M. Quintal informe qu'il nous a proposé une solution en passant par le haut par la mise en place de dalles alvéolées de dimension 60 x 60 cm, qui seront ensuite remplies de gravillons. Ces dalles présentent l'avantage de pouvoir être retirées pour préserver l'accès aux tombeaux. De plus, on conserve l'esthétisme actuel.

Ce dossier devant obtenir de nombreux accords au préalable, M. le maire précise qu'il a demandé à M. Errath de se rapprocher des services de la DDTM, en charge de l'accessibilité pour faire valider sur le principe cette proposition avant le dépôt du permis de construire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

7. SDEEG : sollicitation d'une aide financière pour l'installation de l'éclairage public, route de Laville

Pour sécuriser le cheminement des piétons, notamment des lycéens, jusqu'à l'arrêt de bus situé à l'angle de la RD242, il est nécessaire d'installer 5 mâts d'éclairage public, route de Laville. Les fourreaux ont été mis en place lors de l'aménagement de cette voie par la Communauté des Communes. Le coût total de cette opération est de 11 596,77 € HT ou 13 764,39 € TTC. Une aide financière à hauteur de 20% peut être sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, soit de 2 167,62 €.

M. Courtazelles précise que les lampes installées seront à LED, et comprendront un système d'abaissement de la consommation entre 22h et 6h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

8. Convention de cofinancement animation du DOCOB Natura 2000

Les communes d'Izon, St Loubès, Vayres et Saint Sulpice et Cameyrac sont concernées par l'existence d'un site NATURA 2000 dit « les palus de St Loubès et d'Izon ». Par arrêté du 11 mai 2010, le préfet de la Gironde a constitué un comité de pilotage pour établir un DOCOB (document d'objectifs). En 2014, la commune d'Izon a été désignée comme représentant pour la phase animation, ce qui consiste à mettre en œuvre les objectifs de gestion des contrats NATURA 2000 en faisant signer la chartre correspondante. La convention proposée porte sur la participation au financement de cette phase basée sur la quote-part du territoire NATURA 2000 de chaque commune concernée, ce qui représente pour Saint Sulpice et Cameyrac 118 ha (9,5 % du territoire) soit une participation de 253,08 € sur un montant total de 2664 €, à échéance de novembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

9. Convention avec Enedis pour l'implantation d'un transformateur, rue de Villotte

Enedis va procéder à des travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension existantes, route de Laville, rue de Peyjouan, rue de Villotte et rue de la Croix essentiellement. Le poste de transformation situé à l'angle des rues de Villotte et de la Croix va être déposé. Enedis souhaite en planter un nouveau, objet de la présente convention, sur la parcelle communale B0367. La présente convention concerne l'emprise d'implantation, le passage des canalisations et le droit d'accès au transformateur.

M. le maire indique que la parcelle sur laquelle repose le transformateur à déposer, d'une contenance de 21 m², appartient au syndicat d'électrification de Rodez, c'est pourquoi nous pourrions la récupérer pour aménager le carrefour. Il précise qu'une déclaration préalable a été déposée par Enedis car nous sommes dans le périmètre des monuments historiques.

M. Grenet demande si le viticulteur voisin ne va pas vouloir récupérer cette parcelle. M. le maire répond que cela lui semble peu probable compte tenu de sa position dans l'angle de la rue et de la proximité de la route.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

10. Convention pour une intervention dans le domaine privé sur un fossé récoltant les eaux pluviales du domaine public

Un fossé d'écoulement des eaux pluviales qui recueille toutes les eaux du domaine public provenant du Bourg et des réseaux routiers traverse actuellement des propriétés privées. Ce fossé forme un angle droit, ce qui provoque des débordements lors de pluies abondantes dans les propriétés riveraines, du fait de l'augmentation des constructions.

L'étude hydraulique réalisée par la Communauté de Communes du secteur de St Loubès relève ce phénomène et propose la déviation de l'actuel fossé pour solutionner le problème, mais ne le prend pas en charge car il ne s'agit pas d'un ruisseau classé. La présente convention porte sur l'intervention des services municipaux pour aménager un fossé en ligne droite sur les parcelles cadastrées B040 et B041, afin de supprimer les risques de débordement. S'agissant d'un fossé en domaine privé, les travaux d'entretien restent à la charge du propriétaire, riverain.

M. Courtazelles précise qu'une traversée de route sera également réalisée au niveau de la rue de la Gare, car à cet endroit plusieurs fossés débouchent sur une canalisation d'un diamètre insuffisant, cela crée une zone de conflit et inonde régulièrement la station de relevage.

Le conseil municipal approuve cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires. Voix pour : 23 (dont 1 pouvoir). Abstention : 1

11. Décision modificative budgétaire n°2

L'amortissement des dépenses relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme inscrites en section d'investissement du budget primitif 2018 à hauteur de 3000 € a été omis, il convient de corriger ce point.

Cette opération nécessite une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice comme suit :

Intitulés des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
 FONCTIONNEMENT 				
Virement à la section d'investissement	023	- 3 000,00 €		
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6811	3 000,00 €		
 INVESTISSEMENT 				
Virement à la section de fonctionnement			021	- 3 000,00 €
Frais liés à la réalisation d'un document d'urbanisme			2802	3 000,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

12. Décision modificative budgétaire n°3

Compte tenu des nombreux remplacements pour pourvoir aux absences des personnes placées en arrêt maladie, il est nécessaire de transférer des crédits liés aux remboursements de l'assurance statutaire du compte atténuation de charges vers les rémunérations du compte charges de personnel. De plus, le nouveau logiciel mis en place n'affecte pas les autres indemnités pour les fonctionnaires et pour les contractuels correspondant à l'indemnité compensatrice de la CSG et à celle des congés payés sur les mêmes comptes, il convient également de rectifier ce point.

Ces opérations nécessitent une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice comme suit :

Chapitres	Comptes	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
11 - Charges à caractère général	6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs		36,72 €		
12 - Charges de personnel et frais assimilés	64118 - Autres indemnités		22 978,20 €		
	64111- Rémunération principale	21 146,52 €	16 851,40 €		
	64112 - NBI, SFT, indemnité de résidence		447,8 €		
	64131 - Rémunérations	1 868,40 €	4 537,70 €		
	6451 - Cotisations à l'URSSAF		3 054,60 €		
	6453 - Cotisations aux caisses de retraites		4 474,80 €		
	6454 - Cotisations aux ASSÉDIC		186,20 €		
13 - Atténuations de charges	6471 - Prestations versées pour la compte du FNAL		94,90 €		
	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel				30 000,00 €
TOTAUX		23 014,92 €	53 014,92 €		30 000,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

13. Information relative à l'attribution du marché d'approvisionnement du restaurant scolaire

Le marché d'approvisionnement du restaurant scolaire arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2018, une consultation a été lancée comme chaque année. 4 offres ont été reçues. L'entreprise API Restauration a été retenue pour un montant global annuel de 116 712,58 € HT ou 140 055,10 € TTC.

M. Gratia expose les 3 critères de sélections des offres : prix, mode de sélection des fournisseurs (traçabilité, produits frais, etc.) et services additionnels (découverte du goût, animations, etc.). API restauration a obtenu la note de 89,6 sur 100. De plus, dans le cadre du plan mercredi, nouvellement intégré au PEDT, ils ont mis à disposition une table de tri des déchets.

Le conseil municipal a pris bonne note des informations communiquées.

14. Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

L'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales est fixée au 1er janvier 2019. Elle porte sur la mise en place du Répertoire Electoral Unique. Il convient de créer une nouvelle commission de contrôle en lieu et place des commissions administratives actuelles (article 19 du nouveau code électoral) dont les membres seront nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019. Il convient de lui adresser une liste de 5 conseillers municipaux avant le 16 novembre 2018. Pour les communes de plus de 1000 habitants, cette liste sera composée de 5 conseillers municipaux, dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Sont désignés : Mme Marie-Geneviève Ornon, M. Jean-Marie Desalos, M. Claude Jolly,
Et M. Jean-Paul Grenet et Mme Martine Mazuque.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

15. Questions diverses

- M. le maire fait part du prochain départ de Mme Aurélie Varas qui a demandé sa mutation au SDEEG pour occuper un poste similaire afin de pouvoir faire progresser sa carrière à compter du 1er décembre 2018. Pour la remplacer, il a été procédé au recrutement de Mme Rystichane Wai Thive qui travaillera en doublon avec Mme Varas pendant 1 mois.
- Mme Philippe informe le conseil municipal que le bulletin et le guide pratique seront distribués à partir de lundi aux habitants. Elle tient à remercier Mme Jauregui pour l'aide apportée lors de la rédaction du guide et Mme Bonnamy, M. Poncelet et M. Pulcrano pour l'encartage.
- M. Seigneur indique que le SEMOCTOM va mettre en place un code à l'entrée de chaque déchetterie à compter du 1er janvier 2019. Une plaquette explicative sera distribuée avec le bulletin municipal.
- Mme Mazuque indique que l'entretien route du Tasta a été fait au bord de la route dans un premier temps et pas au bord du fossé et des clôtures. Elle a appelé M. Jolly, et l'équipe des espaces verts est venue finaliser les travaux d'entretien. M. Courtazelles indique que nous avons eu des pannes importantes au niveau des machines, le bras articulé ne fonctionnait plus c'est pourquoi, les fossés n'ont pas été fauchés dans un premier temps. Néanmoins, il a demandé que l'ordre des passages soit revu car dans certains secteurs comme le Tasta ou avenue Lagraula, les herbes poussent davantage en raison de l'humidité et des rejets.
- M. Budis informe que des lycéens attendent le bus dans des endroits dépourvus d'arrêt et d'éclairage, notamment en face du carrefour de la route de Cameyrac à 7h le matin. M. Gratia répond pour avoir rencontré les services de la Région en charge du ramassage scolaire, que normalement il ne doit y avoir aucun arrêt sur les routes départementales pour des questions de sécurité, mais que bien souvent les chauffeurs s'arrêtent où les enfants se trouvent, à des endroits non officiels donc non aménagés. Selon lui, les arrêts officiels se trouvent Place de Cameyrac et Place du Canton. M. le Maire indique que nous allons écrire à la Région pour qu'elle nous communique la liste des arrêts officiels sur la commune, et si celui-ci n'en fait pas partie, de demander aux chauffeurs de la compagnie de bus de les respecter pour des questions de sécurité. M. Courtazelles informe qu'il a demandé un devis pour faire réaliser des brassards fluorescents et réfléchissants que nous mettrons à disposition des enfants qui prennent le bus le matin et qui circulent sur les accotements des routes, parfois non aménagés afin de les rendre davantage visibles des automobilistes.
- M. Budis demande si la commune peut appuyer les réclamations des locataires de Logévie, qui ne disposent pas de la télévision à certaines heures de la soirée. M. le maire et M. Seigneur confirment que l'on adressera un nouveau courrier dans ce sens, ils rappellent que plusieurs réclamations ont déjà été adressées.
- M. Pulcrano informe que le déploiement de la fibre sur Cameyrac et à la résidence du Golf est en bonne voie et que les études ont débuté pour les zones prioritaires, moins bien couvertes, que sont : la Barade, Calagnon et Birac.

La séance est levée à 21h50

Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 à 20 h

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Philippe, Gratia, adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Desalos, Medevielle, Barbin, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jolly à M. Jaguenaud, M. Grenet à M. Pulcrano, Mme Deschamps à M. Quintal, M. Lavigne à Mme Ornon

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Poncelet, M. Courtazelles, M. Budis, Mme Magri,

Assistait à la séance : Néant

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du « Contrat Enfance Jeunesse » 2018 à 2022 avec la CAF

Le Contrat Enfance Jeunesse comme indiqué lors du précédent Conseil municipal est en cours de renouvellement avec la CAF pour la période 2018 à 2022, néanmoins une réforme est annoncée pour 2020. Après la mise à jour du PEDT, il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse signé avec les communes de Beychac et Caillau et de Montussan. Le nouveau CEJ reprend les actions en cours (ASLH 3/6 ans et ASLH 6/11 ans, point jeunes, CLAS), l'augmentation de l'organisation des séjours et de l'activité du point jeunes, et le départ de la commune de Montussan. M. le Maire a demandé une avance sur ce contrat mais la CAF a refusé tant que le contrat n'était pas signé, celui-ci a été signé la semaine dernière. Le retard est de leur fait, et nous espérons percevoir les aides de la CAF 2018, début 2019. Ces aides représentent environ 50% du coût de fonctionnement des structures.

M. Gratia présente les axes de développement suivants :

- Petite enfance : favoriser la cohésion sociale à l'échelle du territoire
- Enfance : favoriser le développement de l'enfant sur les différents temps extra et périscolaires, et a cohérence éducative
- Jeunesse : Développer les actions en faveur des jeunes (nouvelles pratiques artistiques, culturelles et sportives)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2. Avances pour l'année 2019 à Galipette et RAM

Depuis 1997, les communes de Saint Sulpice et Cameyrac, Montussan et Beychac et Caillau ont créé une structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans, et une halte-garderie intercommunale. En 2016, la commune a signé une convention de mandatement avec l'association Galipette relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique général « Modes d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance et accompagnement à la parentalité » pour les années 2016 à 2021 compris. Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit dans son article 8.3 la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au titre de 2019 avec le budget prévisionnel 2019. Elle s'élève en 2019 à 80 992,86 € pour notre commune (71 274 € en 2016, 74 286 € en 2017, 78 157 € en 2018). Le versement devra intervenir ainsi : 1/4 de la compensation annuelle sera versé

avant le 10 janvier de chaque année et les 3/4 restant seront versés en 9 mensualités, de février à octobre de chaque année.

Les montants prévus pour 2019 sont les suivants :

- Multi Accueil : 63 699,217 €
- RAM : 11 387,507 €
- LAEP : 2 936,638 €
- Investissement : 2 969,50 €

Conformément aux dispositions ci-dessus le détail des versements est le suivant :

- Janvier 2019 : 20 248,215 €
- Février à octobre 2019 : 6 749,405 € par mois

Par conséquent, il est nécessaire d'approuver le montant global de la participation communale 2019, d'autoriser M. le maire à signer l'avenant n°3 à la convention initiale pour l'année 2019, et de prévoir le versement de la moitié des participations communales de janvier à avril 2019 avant le vote du budget soit $20\,248,215\text{€} + (6\,749,405\text{€} \times 3) = 40\,496,43\text{€}$.

Mme Philippe précise que la micro-crèche de Beychac et Caillau fait l'objet d'une gestion et d'un financement à part, même si elle est inscrite dans les actions du Contrat Enfance Jeunesse. L'investissement concerne l'achat de lits, de berceaux et de matériel d'éveil éducatif. Le nombre d'enfants de la commune se rendant à Galipette est constant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

3. Décision modificative budgétaire relative aux travaux 2018 réalisés en régie par les services municipaux

Pour pouvoir percevoir le FCTVA sur le montant des travaux réalisés cette année en régie par les employés municipaux, il convient de le basculer en section d'investissement. Cela représente 6958,53 € de travaux répartis comme suit : 2 547,94 € pour la réalisation de la seconde partie de la clôture du stade et 4 410,59 € pour le busage des fossés rue des anciens combattants.

M. Laurisse explique que la répartition des coûts comme suit :

- Busage : 4 410,59 € dont 3 088,15 € de matériel et 1 322,44 € de main d'œuvre
- Clôture : 2 547,94 € dont 1 713,22 € de matériel et 834,72 € de main d'œuvre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

4. Information relative à contraction de l'emprunt 2018

Pour faire face aux dépenses d'investissement importantes comme la réalisation d'un pôle jeunesse maternel, la restauration intérieure de l'église de Cameyrac et divers aménagements de voirie, il a été prévu au budget 2018 de contracter un emprunt de 415 000 €. Une consultation a été lancée, nous avons reçu 3 offres. L'offre du Crédit Mutuel a été retenue avec un taux de 1,64 %, sur une durée de 20 ans, avec des échéances trimestrielles. Le total des frais financiers est de 72 616,80 €.

M. Jaguenaud indique que ces investissements ont pris un peu de retard, le pôle jeunesse avec les accords de subventions, et l'église de Cameyrac avec l'accessibilité extérieure demandée.

Concernant ce projet, suite à un rendez-vous avec le représentant de la DDTM, il semble qu'une solution aurait été trouvée en installant la place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au plus près de l'édifice.

La consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la couverture des courts de tennis est en cours jusqu'au 26 janvier.

Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

5. Assurance pour la couverture du risque statutaire incapacité de travail des personnels

Il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour la couverture des risques

incapacité de travail des personnels. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. La collectivité peut choisir de confier la gestion de ce contrat au centre de gestion de Gironde. Le taux de cotisation, frais de gestion compris, était de 5,58% en 2016, de 6% en 2017, de 5,58% en 2018, et sera de 5,58 % en 2019 de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

Le contrat proposé pour l'année 2019 par la CNP couvre les garanties suivantes : décès, maladie ou accident de « vie privée », maternité-adoption-paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. La prime annuelle afférente à ce contrat comprend les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sans surcoût. Les franchises prévues au contrat sont les suivantes : maladie ordinaire : 15 jours par arrêt, congés de longue maladie et de longue durée : néant, maternité-adoption-paternité : néant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle : néant

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

6. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h

Pour permettre la montée de grade d'un agent communal, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

7. RGPD : Nomination d'un nouvel agent communal de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune

Lors du conseil municipal de mai dernier, Mme Varas avait été désignée agent communal de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune. Faisant suite à sa mutation au 1er décembre 2018, il convient de la remplacer par Mme Rystichane Wai Thive.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

8. Questions diverses

- Patinoire : Elle a été installée dans la salle des sports, elle sera ouverte au public à compter du 21 décembre à partir de 18h30. Une soirée festive avec feu d'artifice aura lieu le 21 décembre. En raison de « vigipirate », un gardien sera présent à l'entrée de celle-ci.
- M. Gratia tient à remercier les associations, les bénévoles et les élus qui se sont proposés pour tenir la permanence d'accueil du public.
- Résultat du recensement 2018 : Les résultats du recensement qui a eu lieu début 2018 viennent de nous parvenir. Il détermine la population légale 2016, et il s'appliquera à compter du 1er janvier 2019. La population totale est de 4651 habitants (la population communale 4584 habitants et 67 personnes comptabilisés à part).
- Le puits accidenté, route de Montussan, a été refait
- Plan de la ville mis à jour : Le plan de la ville a été sponsorisé par 4 entreprises : Instant Fitness, Fruits et Légumes, Bijouterie Monnet et l'agence immobilière « les Arcades ». Il sera distribué fin janvier 2019 avec le bulletin municipal.
- Consultation citoyenne : M. Barbin demande si nous avons reçu des informations sur l'organisation de la consultation citoyenne annoncée par le gouvernement. M. Jaguenaud indique que nous n'avons reçu aucune directive à ce jour, mais que nous ferons le nécessaire le moment voulu.

La séance est levée à 21h



B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige

- Sonorisation

Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

Contrat décès

Transports internationaux

Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

Crémation

www.pompes-funebres-quintana.fr

SAS FUNECAP OUEST - pfpe.bquintana@orange.fr

05 56 77 55 60

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat

33440 AMBARES ET LAGRAVE

05 56 24 35 22

81, cours d'Albret

33000 BORDEAUX

05 56 56 05 05

69 bis, rue de la Pelouse de Douet

33000 BORDEAUX

(face dépositaire Hôpital Pellegrin)



Noël à l'école

Juste avant les vacances de fin d'année, le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école maternelle.

Il avait apporté dans sa hotte un livre pour chacun !

Merci Papa Noël !



A l'occasion des fêtes de Noël, « **Volarium** », un spectacle alliant magie, cirque et humour a été offert par la municipalité aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.



Le CLAS en sortie

A l'occasion du lancement de Lis Tes Ratures et à l'initiative de Brigitte et Marie, leurs animatrices, les enfants du CLAS sont allés voir « Magasin Zinzin - Les ficelles du merveilleux » par la Compagnie Tortilla.



Sortie au cirque

La générosité du Lion's Club de Bordeaux Caudéran a permis aux adolescents du Smile, accompagnés de leurs animateurs, de se rendre au cirque le 19 décembre. Merci les Lion's !!



Au centre de loisirs maternel, Les copains de la forêt, on s'amuse ...



▲ Pendant les vacances d'octobre, les enfants ont fêté Halloween



▲ Certains mercredis, un petit déjeuner est offert aux enfants

Pendant l'accueil périscolaire, divers ateliers sont organisés...



▲ Atelier cuisine avec Manon



▲ Atelier musique et danse avec Andréa



▲ Eveil corporel avec Mégane et Jean-Baptiste

L'il'ot loisirs, centre de loisirs élémentaire

Les enfants et les animateurs remercient la société Meneau pour les bouteilles de sirops offertes au centre de loisirs



▲ On se déguise pour Halloween



▲ Pour Noël, le centre a été décoré



▲ Pendant les ateliers « événementiel » et « artistique », création de décors de Noël

Les Grolles au Portugal

Beau voyage des Grolles dans la région de Porto, des paysages étonnants, des surprises, et partout un accueil chaleureux pour un séjour de 9 jours alliant découvertes culturelles et randonnées pédestres.

Le circuit proposait des sites remarquables comme la surprenante ville de Viano do Castelo dominée par le Sanctuaire de Santa Luzia, la fascinante ville de Porto sur les rives du Douro avec ses sites incontournables tels la Gare Sao Bento et ses murs recouverts de splendides azuleiros, le quartier de Ribeira et ses dédales de ruelles, la librairie Lello, le célèbre Pont Luis Ier, la Cathédrale de Porto La Sé, la Torre dos Clérigos sans oublier les fameuses caves de Porto ainsi que la balade à bord de l'Electrico, vieux tramway de la ville. Le périple s'est poursuivi par la visite des villes historiques de Braga de Guymarães, puis la découverte de la superbe vallée du Douro.



Ce voyage était aussi l'occasion de randonner au cœur du magnifique Parc National Peneda Gerês situé en altitude, royaume d'imposantes roches de granite déchiquetées, de landes, de plateaux désertiques et de belles chutes d'eau.

Les Grolles remercient la JSSSC Athlétisme et la direction du Super U de St Sulpice et Cameyrac pour leur aide et soutien apportés à ce projet.

Un grand merci également au comité d'organisation ainsi qu'à tous les participants pour la réussite de ce premier séjour hors de nos frontières.

Pour plus de renseignements concernant la Randonnée vous pouvez contacter Philippe Rebière - email : rebiereph@wanadoo.fr

Tennis

Notre année en chiffres :

- **105** licenciés (+ 4 par rapport à l'an passé qui était déjà une année record)
- **7** équipes jeunes (9 à 18 ans) engagées en coupes de Gironde
- **3** équipes adultes dont une féminine
- **19** jeunes inscrits en challenge individuel soit un tiers de l'effectif de l'école de tennis
- **4** équipes adultes inscrites en coupe de Nouvelle Aquitaine dont une féminine
- **14** heures proposées en cours collectifs
- **60** jeunes adhérents de l'école de tennis !



Ces quelques éléments pour montrer notre dynamique et notre envie de continuer d'aller vers l'avant. Mais si les chiffres dressent un bilan de l'association, les ressentis, certes subjectifs, apportent un autre éclairage : des courts plus souvent occupés, des adhérents qui restent plus de temps au club house et qui n'hésitent pas à donner un coup de main, deux éducateurs en formation (Russ, Initiateur Fédéral et Ana, éducateur de tennis), un troisième qui va débiter un cursus de juge arbitre et tous ces moments de partage bien plus nombreux

que les quelques difficultés de la vie associative... Bref tous ces éléments qui mis bout à bout font la vie du club.

En ces moments de vœux, nous souhaitons à tous les adhérents du club et à tous ceux qui nous aident au quotidien (services municipaux, bénévoles...) la plus belle des années, remplie de joie et de succès.

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT

Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90
Fax : 09.61.66.16.85
Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage



Lumière de Plumes : 1^{er} Week-End Fashion

Les 9 et 10 février 2019, aura lieu le premier **Week-End Fashion** à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Manifestation organisée par l'association **Ergané Aquitaine**, au profit de **Lumière de Plumes**.

Samedi 9 février, à 20h30 : défilé de mode avec des créateurs de mode Bordelais et le groupe de modèles « Les Pearly Girls »

Dimanche 10 février : expositions des créateurs qui vous présenteront leurs modèles ainsi que d'autres exposants de mode et de bien-être.

Nous vous invitons à ce Week-End Fashion particulièrement dense et novateur sur notre commune (Entrée gratuite, tombola).

DANSE Moderne & ZUMBA

vous souhaite ses Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Pour 2019, Laissez la musique vous emporter, Amusez vous, Gardez la forme !

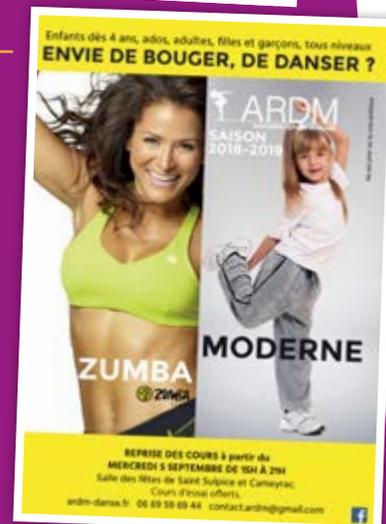
Cours de **DANSE MODERNE** et **ZUMBA**, tous les mercredis de 15h à 21h à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Enfants dès 4 ans, ados, adultes, filles et garçons, tous niveaux

VIBREZ sur les rythmes les plus tendances, chorégraphies modernes et bonne ambiance !

Bloquez d'ores-et-déjà votre date !

Cette année, le Gala de danse aura lieu **Samedi 15 Juin 2019 - 20h30 - Salle des fêtes**. Avec un son & lumières de professionnels et des costumes pailletés, les élèves vous feront le show !



De nombreux **EVENEMENTS** sont organisés tout au long de l'année, ouverts à tous !

ZUMBA PARTY d'1H30 (Octobre Rose, Téléthon..) et **STAGES ENFANTS** de 2H pendant les vacances scolaires.

Consultez notre AGENDA sur ardm-danse.fr
INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNEE, COURS D'ESSAI OFFERT

Téléthon 2018 : 7513 €

Le Téléthon 2018 a eu lieu début décembre. Saint Sulpice Loisirs avait débuté avec la soirée cabaret le 29 septembre.

L'association Patchwork organisait une journée de l'amitié à la salle des fêtes le jeudi 6 décembre, plus d'une centaine de participants étaient présents pour cette journée pleine de convivialité.



Vendredi 7 décembre, Saint Sulpice Loisirs prenait le relais pour le Caddython dans la galerie de Super U.

Le restaurant du golf de Cameyrac, le 72, organisait une garbure tandis que se déroulait une compétition de nuit.

Samedi 8 décembre, les associations investissaient la galerie de Super U pour le caddython avec Saint Sulpice Loisirs, le Marché de Noël de Cré'Art et les Archers pour la vente de flèches. Ils étaient également présents à la salle de sports pour tirer les flèches. Dans le même temps, le golf de Cameyrac organisait une compétition de jour à partir de 9h30.



14h, départ de la randonnée pédestre avec une boucle de 9km environ, sous un ciel nuageux mais qui n'a pas découragé les participants.

Dans le même temps, le boulodrome se mettait en action pour la compétition en doublette.

Dimanche, enfin, c'était au tour du Club Retro Auto Moto d'organiser son exposition mensuelle, avec vente de billets de tombola au profit du Téléthon.

Au total, c'est la somme de 7513€ qui a été remise à l'AFM Téléthon. Il nous reste à attendre le compte final du téléthon national.

Encore un fois, grâce à votre générosité et au Téléthon, de très grandes avancées pourront avoir lieu dans les domaines de la recherche, la génétique, les maladies orphelines pour cette cause mondiale qui touche 100% de la population.



Club Rétro Auto Moto (CRAM)

Saint
SULPICE
et CAMEYRAC

CLUB
DES AMIS DE LA
2CV

CLUB RÉTRO AUTO-MOTO
CRAM

Girondeuche

3 février 2019
Saint Sulpice et Cameyrac

2CV
et
dérivés

Accueil dès 9h
Rallye roadbook
Apéro / Food truck
Repas tiré du coffre
Debrief des clubs
Tombola

Renseignements : Yves 06 70 33 75 58 / Jean-Luc 06 20 33 66 40

Rassemblement

Tous les 2ème Dimanche



Parking Stade Lamothe Route du Stade Saint Sulpice et Cameyrac

Une journée indigo au travers de la technique du Shibori

Les patcheuses de l'atelier se sont retrouvées deux journées autour de Françoise et Marylou, deux adhérentes du club passionnées par la teinture indigo et l'art du shibori... Deux journées de création et de partage.

L'indigo est un des plus anciens pigments utilisé pour colorer les tissus. En Égypte, on en retrouve sur des tissus datant de plus de 5000 ans recouvrant les momies.

Alors à vos gants et tabliers !!! Le shibori est une technique de teinture ancestrale qui date du VII^e siècle et nous vient du Japon. Ce terme signifie tordre, presser. Il ornait les luxueux accoutrements des samourais et kimonos de l'époque d'Edo.

Lors de ces deux journées, nous avons pu découvrir de nombreuses techniques pour pratiquer cet art : nœuds, coutures, pliages... Le seul élément qui ne change pas étant l'indigo. Nous avons toutes utilisé des tissus en fibres naturelles.



A vos placards !!

L'atelier Patchwork travaillera prochainement sur les tissus rayés et **recherche des chemises d'hommes**. Vous pouvez les déposer en mairie ou à l'atelier (ancienne cantine, à côté de la bibliothèque) les jours d'ouverture le mardi de 20h à 23h et le vendredi de 14h à 17h.

Un, deux, trois... MAGIE !!! Grâce aux différents nouages et autres systèmes mis en place à certaines sections du tissu : naissance de motifs surprenants. Des résultats aléatoires qui ont rendu chaque réalisation unique en fonction du temps de trempage.

Alors, mesdames, à vos ouvrages pour magnifier ces tissus dans vos prochaines réalisations !

Hommage

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition brutale de **Marie Françoise Garnier**. Nous tenions à lui rendre hommage, elle qui en 1998, accompagnée par Mesdames Donard et Froideval, a contribué à la création de notre association. Elle en sera la trésorière durant près de 10 ans. Marie Françoise était une femme passionnée et la qualité de ses ouvrages reflétait son exigence.

Toutes nos pensées vont vers sa famille.



▲ Marie Françoise au centre entourée de Madame Baptista et Madame Donard

LE SPORT: dépassement de soi, LE SPORT: école de vie, CNSSC : des petits plaisirs aux grandes réalisations

« On ne s'arrête pas quand on est fatigué, on s'arrête quand la séance est terminée » (proverbe d'un coach philosophe). On vous prévient, on vous aura prévenu !

S'il n'est pas rare d'entendre ce leitmotiv rendu célèbre un soir d'hiver sur la piste du Stade Lamothe de Saint Sulpice et Cameyrac, CNSSC s'illustre avant toute chose par sa culture de la joie et de la bonne humeur, la convivialité comme émotion contagieuse au service du dépassement de soi et ... de ses adhérents¹.



A raison de deux entraînements par semaine, chaque mardi et jeudi soir de 19h à 20h, selon des groupes de niveaux, chacun pourvu qu'il ait des baskets aux pieds peut s'adonner aux petits mais non moins grands plaisirs de la course à pied, débutant ou chevronné.

A ces deux rendez-vous hebdomadaires s'ajoutent des sorties de pleine nature chaque week-end, le plus souvent le dimanche, le temps d'une grasse matinée abrégée.



Nouveauté : entraînements croisés

Des petits plaisirs aux grandes aspirations, il n'y avait qu'un pas à franchir. Pour travailler le fond ET la forme, CNSSC complète son offre cette année en proposant deux cours de renforcement musculaire en présence de NGUYEN CHUONG (figure bien connue à Saint Sulpice), chaque lundi et mercredi soir de 19h à 20h².

Mais que serait Course Nature Saint Sulpice et Cameyrac sans son fameux « projet club »³. Après le succès d'une participation franche et massive au Marathon du Médoc la saison dernière et une confiance de ses sponsors toujours renouvelée⁴, cette année CNSSC a des envies d'ailleurs : Volvic ? Rome ? Rome ? Volvic ?

Entre les deux votre cœur balance ?

L'année 2019 sera Volvic Volcanic Expérience. Rendez-vous en 2020 sur les pavés de la place Saint Marc pour le marathon de Rome

A vos marques. Prêt. Venez : <http://jssc-coursenature.clubeo.com/>

1. 30/30 un équitable fractionné hommes/femmes
2. Nous remercions la collectivité de Saint Sulpice et Cameyrac pour la mise à disposition de la salle municipale au-dessus de la bibliothèque de Saint Sulpice et de la piste au Stade Lamothe.
3. Chaque année, nous proposons un week-end convivial les conjoints et enfants sont les bienvenus. Un challenge club en interne est également proposé tout au long de la saison selon un calendrier de courses ciblées. Les 3 premiers et premières de chaque catégorie sont récompensés en fin de saison. Calendrier remis lors de l'adhésion.
4. Nous remercions BC Opticiens, Super U, Artemis, Château Gobineau, Nuiséo, PVC&CO, Agents Généraux GABORIAU DE CHAMISSO, Kalamazoo, Groupe Visio, Société Adefi, Espace Rando&Running Libourne

Ramassage

Inséré dans votre bulletin, le calendrier du ramassage des poubelles de tri pour l'année 2019.

Ramassage des encombrants

lundi 4 février 2019

lundi 4 mars 2019

lundi 1^{er} avril 2019

lundi 6 mai 2019

SEMOCODE

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez être muni de votre SEMOCODE pour accéder à votre déchèterie.

Pour l'obtenir rdv sur <https://semoctom.webusager.fr>

Remplissez le formulaire en ligne. Une pièce d'identité et une copie des 2 pages de votre taxe d'habitation ou un justificatif de domicile vous seront demandés lors de la création de votre compte.

Votre dossier sera traité en 5 jours ouvrés. Vous pourrez accéder à la déchèterie gratuitement jusqu'à 20 passages ou 3 tonnes de dépôt par an.

Pour les personnes ne pouvant accéder à internet, une aide est disponible en déchèterie et au Semoctom.

Vous pouvez aussi réaliser votre demande de code par courrier en adressant un bon d'inscription (disponible en mairie) au SEMOCTOM, 9 rue d'allégret, 33670 St Léon.



Bennes à déchets verts

En face du magasin Gamm Vert, à proximité de la gare, sont entreposées trois bennes pour les déchets verts. La clé ouvrant le portail est disponible en mairie contre une pièce d'identité. Cet espace est exclusivement réservé aux habitants de notre commune. Il est interdit aux professionnels. Les grosses quantités doivent être portées à St Loubes.

Nous vous rappelons que ce service gratuit est exceptionnel dans notre syndicat d'ordures ménagères. En effet, nous sommes la seule commune à avoir ce dispositif. Lorsque les bennes sont pleines, le syndicat

vient les remplacer mais cela se fait sur rendez-vous et peut être un peu long.

De plus, il ne faudrait pas que l'incivisme de certains, oblige le SEMOCTOM à annuler ce service. **Il est autorisé uniquement le dépôt de déchets verts : branchages et tonte.** Tous les derniers vendredi de chaque mois, un broyeur est à votre disposition sur le site pour vous aider à réduire vos déchets de végétaux (tel au SEMOCTOM 05 57 34 53 20). Tout le reste des déchets doit être mis aux encombrants, dans vos poubelles ou amené en déchèterie en fonction de leur nature. Nous comptons sur votre civisme !!!

Bientôt de nouvelles mesures viendront renforcer le dispositif de réductions de déchets : nous vous tiendrons informés.



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96

Saint-Sulpice et Cameyrac chrdeamay@wanadoo.fr

**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



Mettez de l'**Espace**
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



**CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97**

AGENDA

FEVRIER

Vendredi 1

Loto de l'école élémentaire, *salle des fêtes, 20h*

Dimanche 3

Rassemblement « Girondeuche », 2CV et dérivés, organisé par le CRAM, à partir de 9h

Dimanche 3

Bric à Brac du Comité des Fêtes, *salle des sports, 8h - 18h*, inscriptions en mairie

Samedi 9

Après-midi commune propre du Conseil Municipal Enfants et goûter sans déchets, *parking du stade, 14h - 17h*

Samedi 9, Dimanche 10

WE Fashion organisé par Lumière de Plumes. Entrée gratuite, tombola. Samedi : Défilé de mode, *salle des fêtes, 20h30*

Dimanche : Exposition de créateurs, mode et bien-être, *salle des fêtes, 10h à 18h*

Dimanche 10

Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, *stade Lamothe, 9h30*

Samedi 16

Loto de l'association des commerçants L'Esprit Maucaillou, *salle des fêtes, 20h*

MARS

Dimanche 3

Loto du Lion's Club, *salle des fêtes, 14h*

Samedi 9

Carnaval organisé par le Comité des fêtes, animations, défilé, *salle des fêtes, 14h30*

Soirée festive avec repas « rougaille saucisses », inscriptions en mairie.

Dimanche 10

Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, *stade Lamothe, 9h30*

Dimanche 17

Bric à brac organisé par Saint Sulpice Loisirs, *salle des sports, 8h - 18h*, inscriptions au 06 88 98 35 21

Vendredi 23

Concert de Music Bœuf, entrée libre, *salle des fêtes, 20h*

Lundi 25 au Jeudi 28

Bourse aux vêtements Printemps/Été, *salle des fêtes*

Samedi 30

Boum des copains organisée par l'association des parents d'élèves « Parents 2.0 », *salle des fêtes*, sur inscription

Vendredi 29 au Dimanche 31

L'aventure Lis Tes Ratures, à Montussan

AVRIL

Dimanche 14

Rassemblement voitures anciennes organisé par le CRAM, *stade Lamothe, 9h30*

Dimanche 14

Loto du Pôle Equestre, *salle des fêtes, 14h*

Samedi 27

Loto du Foot, *salle des fêtes, 20h*

MAI

Samedi 4

Théâtre, La Cie Kiproko présente « Ne m'appelle plus chérie, chéri », *salle des fêtes, 20h*

Dimanche 26

Elections Européennes

► Prochain numéro le 15 mai 2019

Dépôt des articles avant le 15 avril 2019 par mail à mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr ou bulletinmunicipal@saintsulpiceetcameyrac.fr sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

23 sept. : Margot CHATAURET

26 sept. : Anaë Charlotte Anita MAULIN

19 oct. : Lou Sandrine Vanessa BRIONES

23 nov. : Malo Felix Francis SOUCHAUD

25 nov. : Samy CHAARANE

11 déc. : Liv BOUCHELAGHEM

DÉCÈS

02 nov. : Ignace URBIETA

13 nov. : Stéphane LEDOUX

28 nov. : Marie Françoise DARNIS épouse GARNIER

16 déc. : Philippe Robert TISSU

18 déc. : Arnaud Claude Bernard CHOLET

22 déc. : Simone Jeanne DORNER veuve BERTIN

30 déc. : René Roger DESCHAMPS

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 26 janvier 2019 au 28 avril 2019

Samedi 26 janvier

Montussan 18h30

Dimanche 27 janvier

Caillau St Vincent 10h
St Loubes Ste Cécile 10h30

Samedi 3 février

Beychac 18h30

Dimanche 4 février

St Loubes 10h30

Samedi 9 février

Yvrac 18h30

Dimanche 10 février

St Loubes MDF 10h30

Samedi 16 février

Izon 18h30

Dimanche 17 février

St Loubes 10h30

Samedi 23 février

Caillau 18h30

Dimanche 24 février

St Loubes 10h30

Samedi 2 mars

Montussan 18h30

Dimanche 3 mars

St Loubes 10h30

Mercredi 6 mars

St Loubes Cendres 18h30

Samedi 9 mars

Yvrac 18h30

Dimanche 10 mars

St Loubes MDF 10h30

Samedi 16 mars

Ste Eulalie 18h30

Dimanche 17 mars

St Loubes 10h30

Samedi 23 mars

St Sulpice 18h30

Dimanche 24 mars

St Loubes 10h30

Samedi 30 mars

Izon 18h30

Dimanche 31 mars

St Loubes 10h30

Samedi 6 avril

Caillau 18h30

Dimanche 7 avril

St Loubes MDF 10h30

Samedi 13 avril

Beychac Rameaux 18h30

Yvrac Rameaux 18h30

Dimanche 14 avril

Izon Rameaux 10h30

St Loubes Rameaux 10h30

Jeudi 18 avril

St Sulpice Jeudi Saint 19h

Vendredi 19 avril

Montussan Vendredi Saint 19h

Samedi 20 avril

St Loubes Veillée pascale 20h

Dimanche 21 avril

Beychac Pâques 10h30

St Loubes Pâques 10h30

Samedi 27 avril

Ste Eulalie 18h30

Dimanche 28 avril

St Loubes 10h30

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr
Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h
Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance
Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - Père Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65
MDF : Messe Des Familles

Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

superu-saintsulpice.com

 Super U Saint Sulpice et Cameyrac



U location



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser

Pour l'achat d'un fût de 20l

1,00 €

par jour

Tireuse à bière

BIENVENUE DANS LE SUPERMARCHÉ
PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS*



U DRIVE

coursesu.com

DU PAIN CHAUD
TOUTE LA JOURNÉE.
PÉTRI, FAÇONNÉ
ET CUIT SUR PLACE



VOS COURSES
préparées
GRATUITEMENT
sans minimum
de commande

au même prix qu'en magasin
en 4 heures seulement !

MAGASIN OUVERT LE DIMANCHE MATIN